

# CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

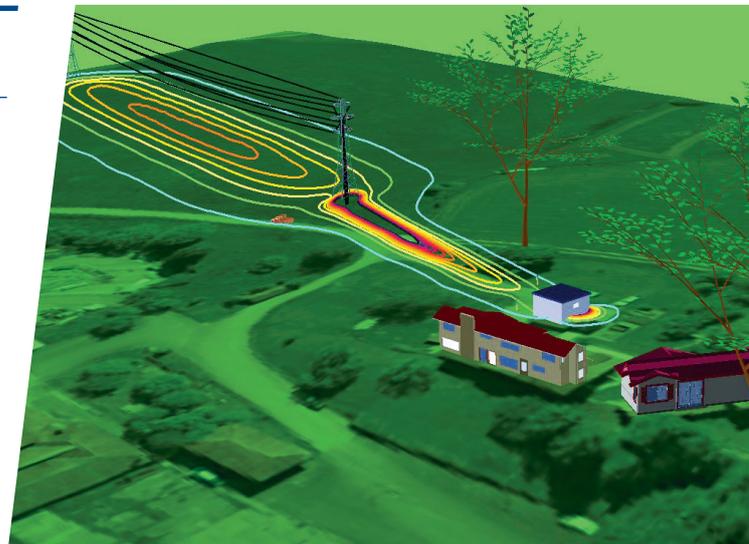
Mesures, simulations et blindages



## MESURES, SIMULATIONS ET BLINDAGES DES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

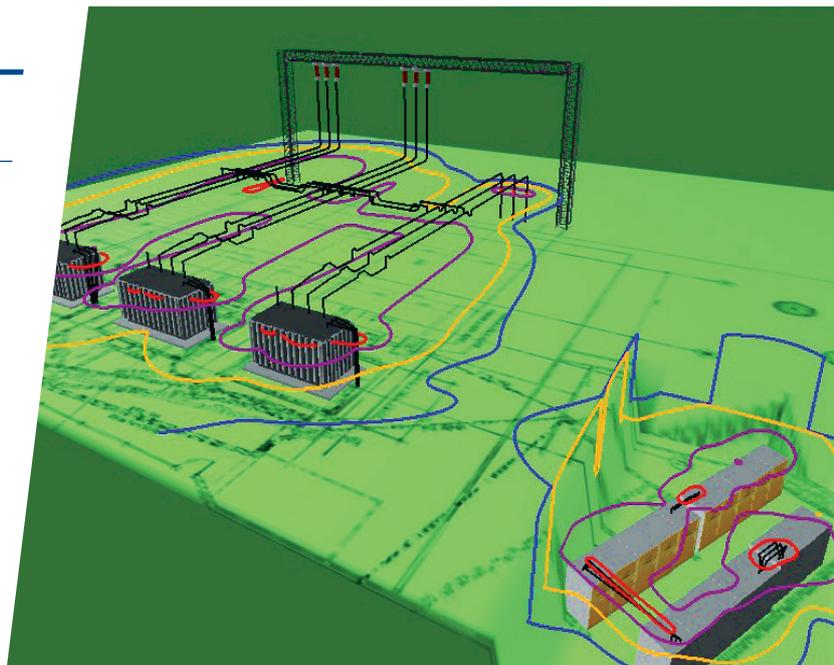
L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, communément appelée ORNI, implique le respect de normes d'émissions des champs électromagnétiques pour les installations électriques. Dès lors, la construction ou la modification d'une installation électrique telle que ligne, station de transformation, sous-station ou poste de couplage exige de la part de l'installateur qu'il prouve que la valeur limite d'émission soit respectée.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance, Groupe E étudie et optimise ses propres installations en effectuant des simulations et des mesures. Depuis 2017, Groupe E propose également de partager son expérience en proposant à ses clients des prestations dans ce domaine.



## LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR GROUPE E

- La simulation de l'intensité des champs électromagnétiques d'installations existantes ou projetées
- L'optimisation de l'ordre des phases des lignes électriques ainsi que de la disposition de l'appareillage des stations de transformation, sous-stations et postes de couplage
- Le dimensionnement, la fourniture et le montage de blindages de type Systron PowerShield afin d'atténuer les émissions des champs magnétiques de tout type d'installation
- La fourniture d'un rapport permettant l'approbation des dossiers auprès de l'ESTI
- La mesure des émissions des champs magnétiques d'installations électriques



**Nos responsables se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou demande d'offre.**

**Manuel Gonzalez** - Responsable technique réseau  
manuel.gonzalez@groupe-e.ch | T 026 352 56 76

**Lionel Barbey** - Responsable ingénierie lignes  
lionel.barbey@groupe-e.ch | T 026 352 51 29

### Groupe E SA

Route de Morat 135 | T 026 352 52 52  
1763 Granges-Paccot | F 026 352 51 99